



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIECE 3BIS/4 :

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

RENOUVELLEMENT ET EXTENSION
DE LA CARRIERE DE MONTAGNOLE

*Commune de MONTAGNOLE –
Département de la Savoie (73)*

S.A. VICAT

MAI 2021

Siège Social : Les Trois Vallons – 4 Rue Aristide Bergès – 38080 L'ISLE-D'ABEAU

Tél. : 04 74 27 59 00 - Fax : 04 74 27 59 92

S.A. au capital de 179 600 000 € - 057 505 539 RCS Vienne
SIRET 057 505 539 00452 – NAF 2351 Z - TVA FR 92 057 505 539



Affaire n° V/MTGNOL/REN/2017/H suivie par :

Personne à contacter / Affaire suivie par :

S.A.S. SATMA

M. DELAROCHE Jérémy

Géologue - Chargé d'études

SATMA – Bureau d'études

TSA 19629

38306 BOURGOIN Cedex

Tél. : 04 74 18 43 25

Fax : 04 74 27 59 95

Mail : jeremy.delaroche@vicat.fr

www.vicat.fr



VICAT ► POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE

SOMMAIRE

	<u>PAGES</u>
SOMMAIRE	3
TABLEAU DES ILLUSTRATIONS.....	5
I- INTRODUCTION	9
II- RAPPEL SUR LE PROJET	13
III- RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT	17
IV- SOURCE, GRAVITE, CINETIQUE ET MAÎTRISE DES RISQUES DU PROJET	21
V- MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT	25
VI- CONCLUSION	29



TABLEAU DES ILLUSTRATIONS

PAGES

<i>Figure 1 – Situation géographique</i>	12
<i>Figure 2 – Zones de risques significatifs</i>	16
<i>Figure 3 – Tableau résumé de l'étude de dangers</i>	20



CHAPITRE I

INTRODUCTION





I- INTRODUCTION

Le **RESUME NON TECHNIQUE** de l'étude de dangers reprend et résume les risques d'accidents et leurs conséquences pouvant être rencontrés dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de **MONTAGNOLE**.

Il décrit en outre les moyens et les méthodes misent en œuvre pour diminuer ces risques.

Il reprend les conclusions de l'étude des dangers et présente les zones de risques significatifs des différents scénarios d'accidents décrits dans l'étude, et pouvant présenter un risque pour les riverains, à savoir :

- les risques d'explosion,
- les risques de projections,
- les risques de feu de nappe.

Il présente également les autres risques qui concernent plus la carrière et le personnel qui y travaille :

- les risques de chutes,
- les risques de noyade,
- les rejets de matières polluantes.



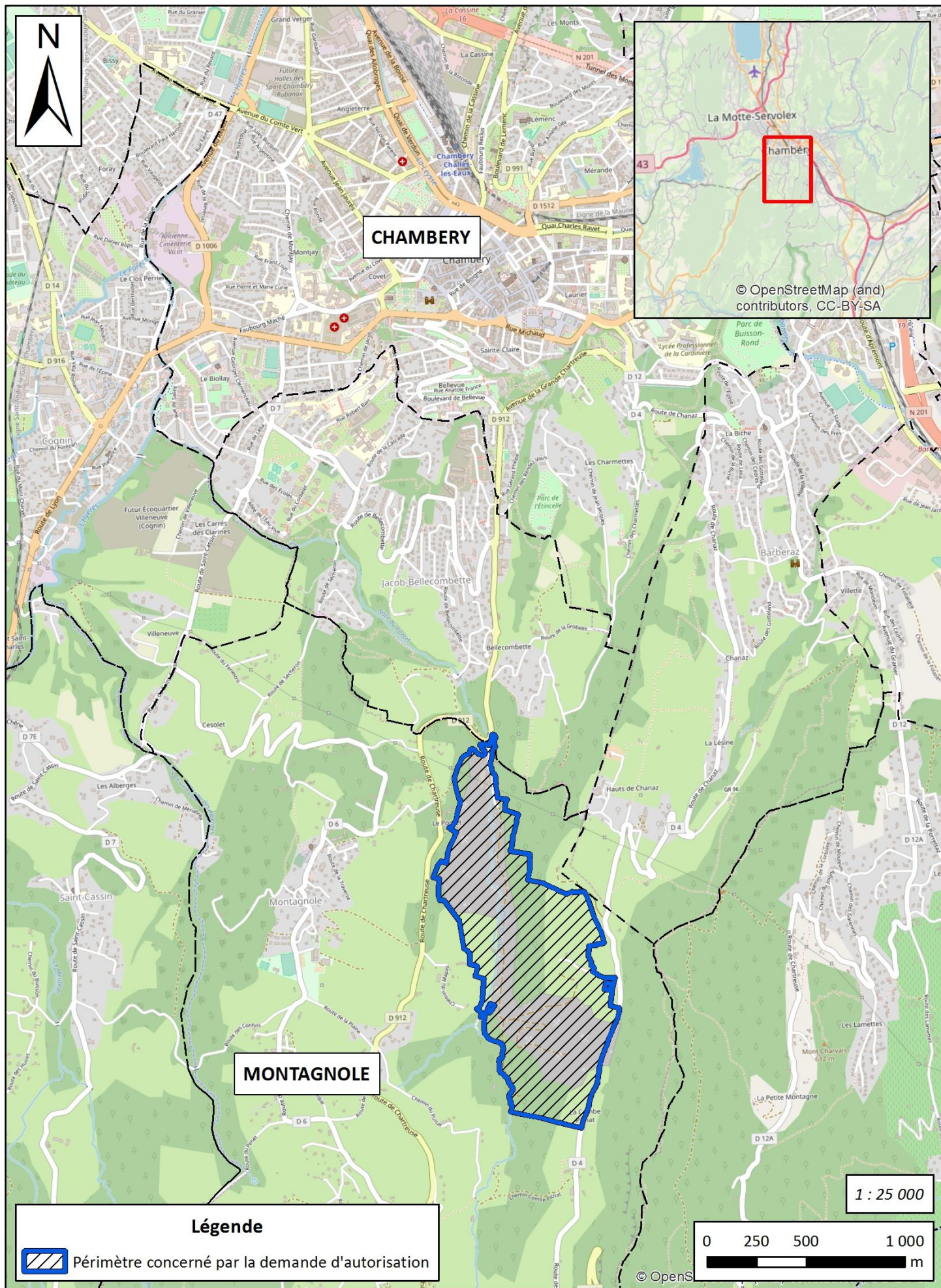
CHAPITRE II

RAPPEL SUR LE PROJET



Figure 1 – Situation géographique

Carte : OpenStreetMap



II- RAPPEL SUR LE PROJET

Le projet concerne la carrière de calcaire massif située sur la commune de Montagnole, actuellement autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 11 Mai 1992, pour une superficie d'environ 93 ha et pour une durée de 30 ans.

Le projet a pour objectif :

- le **renouvellement** des terrains actuellement autorisés, pour une superficie de **74 ha 38 a 67 ca**,
- **d'étendre** le périmètre d'exploitation sur une superficie de **15 ha 10 a 42 ca**.

L'activité de la carrière consiste à extraire et à commercialiser des granulats calcaires. La production sollicitée est de **500 000 tonnes par an** en moyenne, et **800 000 tonnes par an** au maximum.

L'extraction des matériaux se fera uniquement dans la zone de la carrière dite de « Pierre Grosse » par abat-tage de la roche à l'explosif, après foration de trous de mines verticaux profonds d'une quinzaine de mètres au maximum. Les opérations d'abattage seront réalisées par du personnel qualifié et habilité. Une fois les matériaux abattus, ceux-ci seront extraits par une pelle mécanique et subiront un prétraitement sur un groupe mobile de concassage-criblage. Une fois le prétraitement effectué, les matériaux seront chargés sur des dumpers et transportés vers l'installation de traitement des matériaux située sur la plate-forme industrielle située dans la partie Nord de la carrière. Après traitement, les granulats seront évacués essentiellement à l'aide d'un convoyeur à bande de 3 km environ qui empruntera l'ancien tunnel qui relie la carrière VICAT à la plate-forme GRANULATS VICAT située à la Revériaz à Chambéry.

Les granulats produits dans la carrière sont destinés à alimenter les marchés locaux et régionaux, dans un rayon de 30 kilomètres environ autour de la carrière. Ils permettent de répondre à la demande du marché local en granulats de l'agglomération de Chambéry.



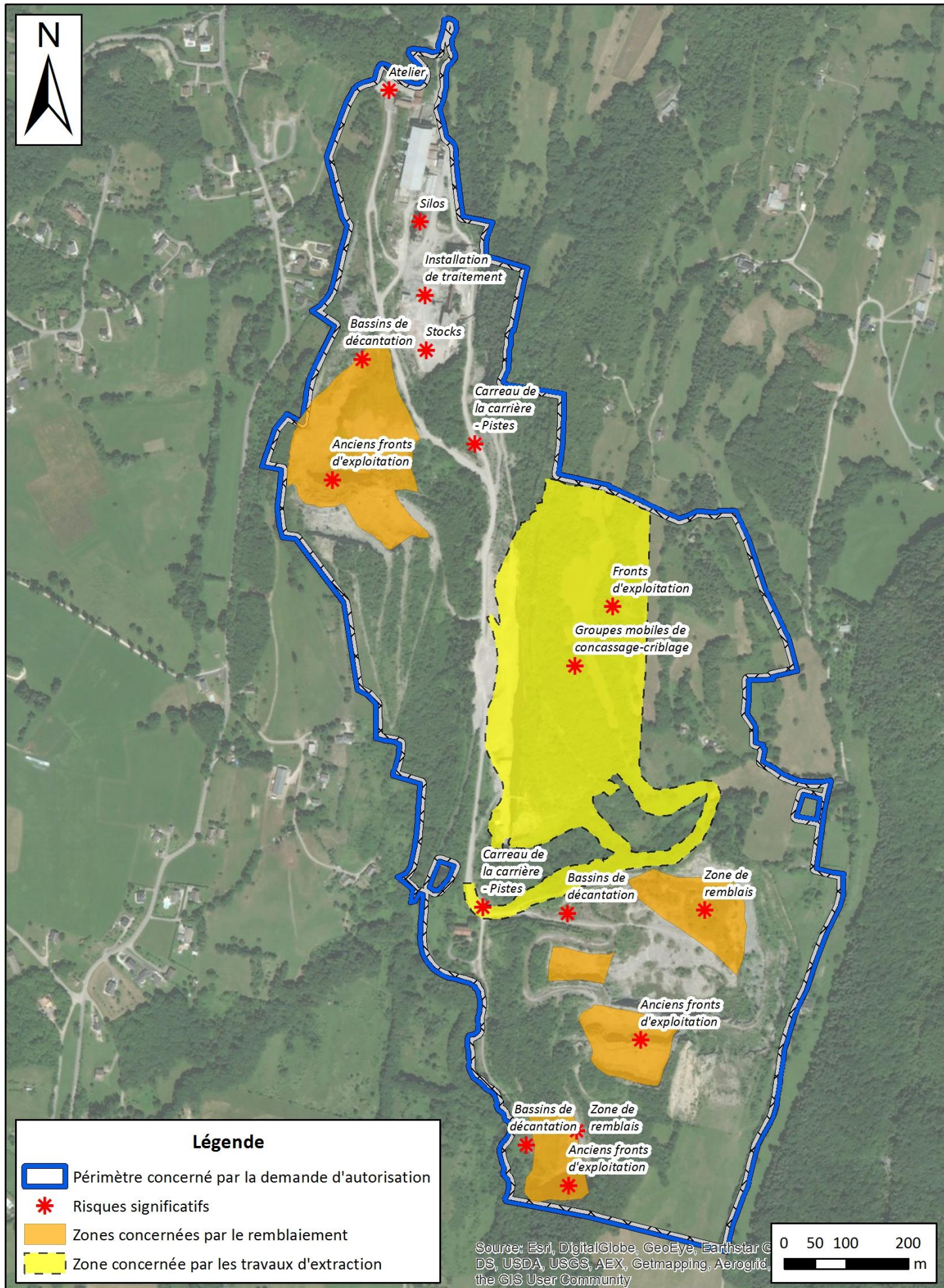
CHAPITRE III

RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT



Figure 2 – Zones de risques significatifs

Carte : IGN



Légende

- Périimètre concerné par la demande d'autorisation
- Risques significatifs
- Zones concernées par le remblaiement
- Zone concernée par les travaux d'extraction

Source: Esri, DigitalGlobe, GeoEye, Earthstar GDS, USDA, USGS, AEX, Getmapping, Aerogrid, the GIS User Community

III- RECENSEMENT DES RISQUES D'ACCIDENT

Les risques recensés sur la carrière sont récapitulés dans le tableau suivant :

TYPES D'ACCIDENT	LOCALISATION	PROBABILITE D'OCCURRENCE (Arrêté du 29/09/2005)
INCENDIE	Installation fixe de traitement des matériaux Groupes mobiles de concassage-criblage Engins de chantiers (hydrocarbures dans réservoirs) Bureaux - Locaux du personnel Site Atelier Zone de ravitaillement des engins (fixe et mobile)	C- Improbable
EXPLOSION	Fronts d'exploitation (tirs de mine) Carreau de la carrière (éclatement pneu engins)	D- Très improbable
REJETS DE MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES	Engins et véhicules Camion de ravitaillement en hydrocarbures Zones de ravitaillement des engins (fixe et mobile) Rejet de matières polluantes issues des matériaux de remblais extérieurs	C- Improbable
PROJECTIONS	Fronts d'exploitation (tirs de mine) Carreau de la carrière	D- Très improbable
CHUTES ET NOYADES	Fronts en exploitation Stocks Engins Bâtiments (silos, tours, installation de traitement, etc.) Bassin de décantation	C- Improbable
POLLUTION CHRONIQUE AGGRAVEE	Recyclage des eaux de process	C- Improbable

La carte ci-contre localise les zones d'accidents potentiels sur le site.



CHAPITRE IV

SOURCE, GRAVITE, CINETIQUE
ET MAÎTRISE DES RISQUES DU PROJET



Figure 3 – Tableau résumé de l'étude de dangers

Source : VICAT

RISQUES	SOURCES	PROBABILITE D'OCCURRENCE	CINETIQUE	GRAVITE	ACCEPTABILITE	MESURES DE MAITRISE DES RISQUES
INCENDIE	Hydrocarbures des engins ou des camions de ravitaillement	C- Improbable	Rapide	Modéré	III- Acceptable	<p>Fermeture du site et interdiction d'entrer aux personnes étrangères au site</p> <p>Accès au site adapté pour les services de secours</p> <p>Stockage de sable exclusivement affecté à la lutte contre l'incendie</p> <p>Interdiction de fumer à proximité des installations contenant des hydrocarbures</p> <p>Interdiction de feu sur l'emprise du site</p> <p>Consignes de sécurité lors du ravitaillement des engins</p> <p>Entretien régulier des installations, des engins et du matériel</p> <p>Consignes de sécurité lors de travaux sur les installations</p> <p>Présence d'extincteurs sur le site + formation du personnel</p> <p>Dispositifs d'arrêt d'urgence sur différents postes des installations</p>
	Installation de traitement et groupe mobile de concassage-criblage					
EXPLOSION	Autres sources d'incendies (moteurs, tableaux de commande, etc.)	D- Très improbable	Rapide	Important	III- Acceptable	<p>Respect des consignes de sécurité</p> <p>Les tirs de mine sont confiés à du personnel qualifié et habilité</p> <p>Blocage des accès aux pistes lors des tirs de mine</p>
	Stockage des hydrocarbures					
REJET DE MATIERES POLLUANTES OU DANGEREUSES	Camion de ravitaillement en hydrocarbures	C- Improbable	Lente	Modéré	III- Acceptable	<p>Entretien régulier des engins (vidanges, remplacement de flexibles, etc.)</p> <p>Ravitaillement des engins sur une aire étanche (fixe et mobile)</p> <p>Consignes de sécurité + présence de produits absorbants en cas de fuite</p> <p>Formation du personnel en cas d'accident ou de fuites</p> <p>Décapage de la zone souillée par un organisme agréé, si nécessaire</p>
	Explosifs dans le cadre des tirs de mine					
PROJECTIONS	Zone de stockage des hydrocarbures	D- Très improbable	Instantanée	Modéré	III- Acceptable	<p>Mise en place d'un suivi strict des matériaux inertes extérieurs</p> <p>Contrôle périodique des eaux de ruissellement au niveau des bassins de décantation</p> <p>Contrôle visuel systématique des matériaux avant mise en remblais</p> <p>Maîtrise des risques - Les tirs de mine sont confiés à une entreprise spécialisée</p> <p>Respect des consignes de sécurité</p>
	Rejet des hydrocarbures des engins et camions de ravitaillement, stockage d'huiles					
CHUTES / NOYADES	Matériaux inertes extérieurs utilisés pour le remblaiement	C- Improbable	Rapide	Modéré	III- Acceptable	<p>Distance de sécurité + clôtures et panneaux interdisant l'accès au site</p> <p>Méthode d'exploitation (hauteur de fronts limités, etc.)</p> <p>Panneaux de signalisation des dangers de chutes ou noyades</p> <p>Respect des consignes de sécurité</p>
	Tirs de mine					
POLLUTION CHRONIQUE AGGRAVEE	Instabilité des terrains	-	-	-	-	-
	Chutes - Noyades					
	Aucune (pas de lavage de matériaux sur le site)					

IV- SOURCE, GRAVITE, CINETIQUE ET MAÎTRISE DES RISQUES DU PROJET

Le tableau ci-contre résume, pour chaque risque présent dans l'emprise du projet de renouvellement et d'extension de la carrière, sa source, sa gravité potentielle, sa cinétique et la mise en place des mesures pour le maîtriser.

Diverses mesures seront prises, afin d'assurer l'organisation de la lutte contre les accidents. Elles comprennent :

- des consignes générales,
- des consignes particulières,
- des consignes affichées,
- une formation du personnel,
- l'entretien du matériel,
- des moyens de lutte.



CHAPITRE V

MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT





V- MOYENS DE SECOURS EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'incendie ou de tout autre accident grave sur le site, il sera fait appel aux Services publics de Secours. Les coordonnées sont affichées en permanence sur le site (SAMU, Pompiers, Gendarmerie, D.R.E.A.L., etc.).

Les moyens de secours présents sur la carrière sont les suivants :

- extincteurs,
- trousse de secours,
- bouées et gilets de sauvetage aux abords des plans d'eau,
- Sauveteurs Secouristes du Travail.

L'accès à la carrière est aménagé de telle façon que les Services de Secours extérieurs puissent facilement accéder sur les lieux d'un éventuel accident.

En cas de risques d'extension des conséquences d'un accident au voisinage de la carrière, l'exploitant alertera la Mairie de Montagnole, ainsi que les plus proches voisins concernés et les autorités compétentes en matière d'installations classées (D.R.E.A.L. et Préfecture).



CHAPITRE VI

CONCLUSION





VI- CONCLUSION

En raison d'un mode d'exploitation rigoureux confié à du personnel habilité et formé aux premiers secours, les risques d'accidents et leur propagation vers l'extérieur de la carrière sont peu probables.

La Société VICAT prévoit, pour diminuer les risques potentiels du projet, différents moyens de prévention, de protection ou de lutte. Les moyens de secours propres et prévus seront suffisants en nombre, en qualité et rapidement mobilisables.

